



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7

Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N°14024*01

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération

En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ROUTE DES ECOLES**

Code Postal : **33370** Localité : **FARGUES-SAINT-HILAIRE** Pays : **FRANCE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **Elargissement du trottoir coté impaire entre l'avenue de lignan et la rue du clos de bellegarde. Demie chaussée impactée par l'emprise de la zone chantier et des zones dévolutions des engins**

Interdiction de :

Circuler

Stationner

Dépasser

Véhicules légers

Véhicules légers

Véhicules légers

Poids lourds

Poids lourds

Poids lourds

Vitesse limite : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) : **Pour les véhicules provenant de l'avenue de Lignan ou de le route de la Tuillière : déviation par l'avenue de lignan > giratoire du bourg de fargues > Avenue de l'Entre-Deux Mers direction Branne > Chemin Profond > Route des Ecoles.**

Autres précisions : **Nos travaux ne sont pas réalisables dans des conditions moins perturbantes de par leur nature et l'empiètement des engins sur la chaussée. Les piétons seront obligatoirement déviés sur le trottoir opposé pour éviter les interactions Homme-Engins. Des k5c seront disposés le long de la voirie pour adapter la largeur d'empiètement la durée du chantier en fonction des zones traitées.**